La planification de la stabilisation et de la résolution d'UBS protège les contribuables

Qu'est-ce que la planification de la stabilisation et de la résolution ?

En tant que banque d'importance systémique en Suisse ayant une présence internationale, UBS doit satisfaire à des exigences plus élevées que les autres banques en matière de fonds propres et de liquidités. Elle doit également disposer de divers plans et capacités de gestion de crise afin d'assurer une forte résilience face aux crises et de préserver la stabilité financière globale ainsi que l'économie dans son ensemble en période de crise. Ces plans et capacités permettent une stabilisation en situation de stress sévère (= planification de la stabilisation) et, en cas de défaillance, une résolution ordonnée, dont les coûts sont supportés par les actionnaires et les investisseurs de la banque au moyen d'instruments de fonds propres et de dette absorbant les pertes (= planification de la résolution). La FINMA rend compte chaque année au public des progrès réalisés par les banques d'importance systémique dans la planification de la résolution et de la stabilisation.

Évaluation par la FINMA de la planification de la stabilisation et de la résolution

Le 25 novembre 2026, la FINMA a publié son évaluation annuelle de la préparation d'UBS aux crises et a constaté une amélioration de sa capacité de résolution. La FINMA a approuvé le plan de stabilisation d'UBS et considère (une nouvelle fois) que la stratégie de résolution privilégiée d'UBS permet de recapitaliser et d'assainir la banque, puis de poursuivre les activités du groupe sous une forme restructurée. La FINMA a en outre relevé les progrès réalisés dans l'élaboration des options supplémentaires de résolution (vente de l'ensemble de la banque ordonnée par les autorités ou sortie ordonnée du groupe du marché au moyen de plusieurs ventes partielles et opérations de liquidation) et dans l'intégration du plan d'urgence suisse à la nouvelle stratégie de sortie du groupe du marché. Ces deux développements concernent de futures exigences actuellement en consultation, dont l'entrée en vigueur ne pourrait intervenir qu'en 2029 au plus tôt. UBS travaille néanmoins déjà en étroite collaboration avec la FINMA pour rendre ces nouvelles options opérationnelles. Si les exigences en matière de fonds propres et les mesures relatives aux liquidités dominent souvent le débat public sur le too big to fail (TBTF), UBS considère la planification de la stabilisation et de la résolution comme tout aussi importante. Les 10 faits clés suivants mettent en évidence cette importance.

10 faits clés sur la résilience d'UBS face aux crises et sur la planification de la stabilisation et de la résolution

1. **La protection des contribuables est déjà intégrée au cadre TBTF suisse actuel et au dispositif de gestion de crise d'UBS.** UBS a mis en œuvre un dispositif complet de gestion de crise reposant sur plusieurs lignes de défense tout au long des différentes phases d'une crise. La gestion de crise commence par la prévention dans le cadre des activités courantes, prévoit un ensemble de mesures d'atténuation pour les situations de stress naissant comme sévère et aboutit, en dernier ressort, à une procédure de résolution en cas de crise extrême. Toutes les étapes sont reliées par un dispositif clairement défini d'escalade et de gouvernance, étayé par le suivi d'indicateurs de crise. À toutes les étapes, les investisseurs privés – et non les contribuables – absorbent les pertes.
2. **UBS a réalisé des investissements substantiels pour rendre la résolution opérationnelle dans la pratique.** Entre 2013 et 2019, UBS a investi environ 1,5 milliard de francs dans son dispositif juridique, financier et opérationnel de résolution. Les mesures concrètes comprenaient la création d'une société holding de groupe « clean » sans activités bancaires (UBS Group AG), permettant à la FINMA de piloter la résolution de manière centralisée. UBS Switzerland AG a également été constituée en tant qu'entité juridique distincte afin de protéger les fonctions d'importance systémique et les opérations critiques en Suisse. Des entités UBS Business Solutions ont en outre été créées ; elles continuent à fournir des services (par exemple la comptabilité, la gestion des risques et l'informatique), même si la banque elle-même est en résolution.
3. **La première ligne de défense d'UBS est son modèle d'affaires rentable, diversifié et durable.** À la suite de la crise financière mondiale de 2008, UBS a fondamentalement modifié son modèle d'affaires et réduit ses risques. Le bilan combiné d'UBS et de Credit Suisse est aujourd'hui inférieur de

plus de 60 % à celui de fin 2007, et la banque d'investissement combinée est près de 90 % plus petite. Aujourd'hui, trois francs sur quatre des revenus d'UBS proviennent des activités stables de collecte d'actifs de Global Wealth Management et d'Asset Management, ainsi que de la banque universelle suisse de premier plan. Les sources de revenus d'UBS sont réparties à parts égales entre toutes les régions. Cette diversification renforce la résilience de la banque comme celle de la place financière suisse. Elle constitue également une condition préalable pour rester attractive aux yeux des investisseurs, ce qui permet à UBS de s'appuyer sur une large base d'investisseurs si des fonds propres supplémentaires sont nécessaires en situation de stress.

4. **Les fonds propres, les liquidités et les ressources de bail-in d'UBS offrent de solides garanties contre les pertes pour les contribuables.** Au troisième trimestre 2026, UBS dispose d'une capacité totale d'absorption des pertes d'environ 190 milliards de dollars, comprenant 73 milliards de dollars de fonds propres de base durs (CET1), 23 milliards de dollars de fonds propres de base supplémentaires (AT1) et 91 milliards de dollars de capital sous forme d'obligations bail-in. Cette solide base de fonds propres pourrait absorber trois fois les pertes qu'UBS et Credit Suisse, avec un bilan nettement plus élevé, ont subies pendant la crise financière de 2008. UBS dispose également d'une solide position de liquidité, avec le ratio de liquidité à court terme (LCR) le plus élevé parmi ses pairs et plus de 320 milliards de dollars d'actifs liquides de haute qualité. Cette situation découle des exigences spéciales de liquidité du régime TBTF suisse, qui reposent sur un horizon de stress trois fois plus long que celui de la norme de Bâle.
5. **Le plan de financement d'urgence et le plan global de stabilisation comprennent ensemble 45 mesures destinées à stabiliser la banque en cas de crise naissante ou sévère.** Ces mesures offrent une capacité substantielle à faire face aux pertes de fonds propres et aux sorties de liquidités dans des scénarios de stress sévère et à rétablir la viabilité financière de l'établissement. Le plan global de stabilisation est continuellement affiné, testé et soumis chaque année à la FINMA. UBS a récemment élargi son éventail de mesures de stabilisation, notamment en introduisant une option de stabilisation par échange d'instruments AT1 contre des actions, et a affiné ces mesures sur la base des enseignements tirés de la crise de Credit Suisse. UBS a également renforcé ses outils de communication de crise, recalibré ses modèles de liquidité et révisé son dispositif d'indicateurs afin de garantir que les crises soient détectées et fassent rapidement l'objet d'une remontée à la direction générale et à la FINMA.
6. **Les plans de résolution protègent l'économie dans son ensemble en cas de crise extrême.** Si les mesures de stabilisation s'avèrent insuffisantes et que le point de non-viabilité (PONV) a été déclaré, UBS serait soumise à une procédure de résolution selon la stratégie de bail-in à point d'entrée unique (Single Point of Entry) de la FINMA afin de recapitaliser la banque, suivie d'une restructuration visant à rétablir un modèle d'affaires viable. L'ensemble constitue la stratégie globale privilégiée de résolution et de restructuration. Afin de garantir que la stratégie sois exécutables dans la pratique, UBS dispose d'un ensemble complet de plus de 50 guides opérationnels de résolution. Ils garantissent que la banque est prête sur le plan opérationnel à mettre en œuvre la stratégie et que les rôles et responsabilités sont clairement définis pour toutes les parties concernées. Ces guides opérationnels facilitent la prise de décision, évitent les retards dans une crise qui évolue rapidement et garantissent que la coordination entre institutions et au-delà des frontières est testée et prête à être mise en œuvre.
7. **Le bail-in recapitalise la banque en cas de résolution et garantit que les investisseurs privés – et non les contribuables – absorbent les pertes.** En situation de stress, les actionnaires supportent les premières pertes. Les dividendes et les rachats d'actions sont réduits ou suspendus. Si les seuils de déclenchement correspondants sont atteints, les détenteurs d'obligations AT1 absorbent les pertes, par la suspension des paiements d'intérêts sur les instruments AT1 et/ou par leur conversion en nouvelles actions ou leur amortissement. Si UBS entre en résolution, la FINMA ordonne l'amortissement ou la conversion des fonds propres de base supplémentaires (AT1) restants, l'amortissement du capital-actions et la conversion des obligations bail-in en nouveau capital-actions. Ce processus de bail-in permet de recapitaliser la banque, tandis que la banque mère opérationnelle UBS AG et toutes les filiales poursuivent leurs activités sans interruption pour la clientèle. Toutes ces strates de fonds propres financées par des investisseurs privés évitent aux contribuables de devoir supporter des pertes.

8. **Le bail-in peut également être exécuté à l'égard des investisseurs à l'étranger.** Le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques de 2024 avait relevé une incertitude quant à la nécessité d'enregistrer aux États-Unis les actions nouvellement émises dans le cadre d'un bail-in. Cela aurait pu retarder le processus de bail-in. Le 8 juillet 2026, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a adressé à UBS Group AG une « no-action letter » précisant qu'UBS peut se prévaloir d'une exemption d'enregistrement. Cela lève une incertitude juridique majeure soulevée pendant la crise de Credit Suisse et renforce encore la confiance dans la possibilité de mener à bien une résolution d'UBS.
9. **UBS élabore des options supplémentaires de résolution afin de renforcer encore le dispositif de résolution.** Sous réserve des modifications législatives nécessaires, annoncées pour 2029 au plus tôt, la nouvelle stratégie alternative de résolution du Groupe offre aux autorités des options supplémentaires dans le cadre d'une résolution déclenchée par une crise extrême. Ces options permettraient une vente d'UBS Group dans son ensemble à un autre groupe bancaire, ordonnée par les autorités, ou une sortie ordonnée du groupe du marché au moyen de plusieurs ventes partielles et opérations de liquidation.
10. **Le plan d'urgence suisse sera intégré aux options supplémentaires de résolution.** Le plan d'urgence suisse a été conçu comme une alternative à la résolution afin d'assurer la continuité des fonctions d'importance systémique en Suisse en cas d'insolvabilité d'UBS AG. UBS satisfait à cette exigence. À l'avenir, le plan d'urgence suisse sera intégré à la nouvelle stratégie de sortie du groupe du marché.

En résumé, UBS est déjà soumise à un dispositif too big to fail (TBTF) complet et exécutable. Un modèle d'affaires rentable et diversifié, les ressources en fonds propres et en liquidités, la capacité de bail-in ainsi que la planification de la stabilisation et de la résolution constituent ensemble des garanties qui se renforcent mutuellement. Ces mesures offrent à la banque et aux autorités les outils et la flexibilité nécessaires pour stabiliser une banque d'importance systémique ou procéder à sa résolution sans devoir recourir à des fonds publics. La FINMA et le Financial Stability Board (FSB) ont tous deux conclu qu'une résolution de Credit Suisse aurait été possible dans le cadre du dispositif existant. Depuis lors, UBS a encore renforcé son dispositif de planification de la stabilisation et de la résolution ainsi que les options de résolution disponibles.